

# B1 Informations sur les États contractants B1

## CO COLOMBIE CO

### Informations générales

Nom de l'office :	Superintendencia de Industria y Comercio Surintendance de l'industrie et du commerce (Colombie)
Siège et adresse postale :	Cra. 13 No. 27-00 Piso 1, 3, 5, 10, Bogotá, D. C., Colombie
Téléphone :	(57-1) 587 00 00
Télécopieur :	(57-1) 587 02 84
Courrier électronique :	dirnuecreaciones@sic.gov.co (demandes de renseignements d'ordre general) ePCT@sic.gov.co (demandes de renseignements concernant ePCT)
Internet :	www.sic.gov.co
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Oui, à condition que l'entreprise d'acheminement soit DHL, DEPRISA ou 4-72
L'office est-il disposé à permettre aux déposants de rendre les demandes disponibles auprès du service d'accès numérique aux documents de priorité de l'OMPI (règle 17.1.b-bis) du PCT) ?	Oui, l'office est disposé à permettre aux déposants de rendre les demandes internationales et nationales disponibles auprès du service d'accès numérique aux documents de priorité de l'OMPI
Office récepteur compétent pour les nationaux de la Colombie et les personnes qui y sont domiciliées :	Surintendance de l'industrie et du commerce (Colombie) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si la Colombie est désignée (ou élue) :	Surintendance de l'industrie et du commerce (Colombie) (voir la phase nationale)
La Colombie peut-elle être élue ?	Oui (liée par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, modèles d'utilité (un modèle d'utilité peut être demandé au lieu d'un brevet)
Dispositions de la législation de la Colombie relatives à la recherche de type international :	Néant
Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Néant

*[Suite sur la page suivante]*

**B1**                      **Informations sur les États contractants**                      **B1**  
**CO**                                      **COLOMBIE**                                      **CO**

*[Suite]*

---

**Informations utiles si la Colombie est désignée (ou élue)**

---

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si la Colombie est désignée (ou élue):

Peuvent figurer dans la requête ou être communiqués ultérieurement. S'ils n'ont pas été communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1)a) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai fixé dans l'invitation

---

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?

Oui (voir l'annexe L)

---